

MAIRIE DE LAVIGNEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, Maire.

PRESENTS : Mmes Brigitte DELHIER, Alice GARNY.
Mrs Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER,
Luc DUPRIEZ, Jacques MOREY, Mickaël MUNIER.

ABSENT EXCUSÉ : Sébastien VITTE

PROCURATION : Sébastien VITTE donne procuration à Mr Cédric DELAITRE

Mme Alice GARNY a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 10 Novembre 2023.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité. La séance débute à 20H10.

ORDRE DU JOUR :

- Renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue aux Moines,
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour la période 2024/2026,
- Devis Giga Média, renouvellement abonnement antivirus,
- Devis Giga Média, remplacement de l'ordinateur portable de Mme le Maire,

- Questions diverses

Objet : Renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue aux Moines

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue aux Moines, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans la fourniture et la pose d'un luminaire sur support en béton existant, en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés de leds d'une puissance totale de 40 W.

Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Il propose au Conseil Municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les types de produits suivants :

- Luminaire de type Izylum à Leds 2 700°K, d'une puissance fixe de 40 W, thermolaqué RAL

Il propose au conseil municipal de retenir, pour ses qualités esthétiques et techniques, le luminaire type Stelium, Classe 2, IP 66, équipé d'un ballast électronique, ULOR <3%, et d'une efficacité lumineuse lampe+ballast > 70lum/W, teinte RAL 9006 (couleur grise).

Il indique que la commune devra étudier et retenir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Madame le Maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le Maire.
- 3) **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Madame le maire, et le charge de définir avec le SIED 70 ces matériels.
- 6) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour la période 2024/206

Vu le Code du Travail,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.136-1 et L.812-3 à L.812-5,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique

territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine du travail dans la fonction publique territoriale.

Madame le Maire expose :

- ⇒ Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive,
- ⇒ Le Centre de gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner,
- ⇒ Que la convention avec le Centre de gestion de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Devis Giga Média, renouvellement abonnement antivirus

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le devis de Giga Média, pour le renouvellement d'abonnement de l'antivirus ESET pour les deux postes de la Mairie, pour un montant de 105.44 € HT soit 126.53 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'**unanimité**,

D'ACCEPTER le devis de Giga Média,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Devis Giga Média, remplacement de l'ordinateur portable de Mme le Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le devis de Giga Média, pour le remplacement de son ordinateur portable ACER pour un montant de 706.25 € HT soit 847.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'**unanimité**,

D'ACCEPTER le devis de Giga Média,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Questions Diverses :

- Travaux d'enfouissement rues de la Maisonnette et rue du Grand Pont, le Conseil demande un devis plus détaillé des travaux,
- Travaux et Nettoyage des 4 Sources : le Conseil accepte la proposition de l'entreprise Christophe Espace Vert pour le nettoyage de la source d' un montant de 1 800 € HT, le Conseil décide de procéder également au nettoyage annuel de la source pour un montant de 730 HT auprès de la même entreprise.
- Projet de délibération pour la Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les salariés de la commune, voté à l'unanimité, projet a retourné au Centre de Gestion 70
- Le mur de l'église a besoin d'être refait, plusieurs devis seront demandés à diverses entreprises.
- Un point a été refait pour la circulation dans le village, une réflexion est en cours.